

LEUR GRÂCE...

Pablo Nin est gracié pour le 31 janvier. Le *Grand Conseil* a voté la remise de peine après discussion, quelques «*pommeaux de cannes*» de l'aristocratie genevoise ayant saisi l'occasion de se montrer inflexibles. Il y a des imbéciles dont l'effort maladroit pour atteindre à la virilité découvre quelque peu la couardise héréditaire. Passons. Pour obtenir le vote, les rapporteurs, doublés de MM. Favon et Sigg, ont appuyé sur le fait, que Pablo Nin serait expulsé à sa sortie de prison. Étrange grâce, qui se complique d'une peine nouvelle et non la moins dure.

M. Favon, dans son discours, a exhorté ses amis à voter la grâce de Nin pour effacer les dernières traces de cette malheureuse grève de 1898 et à passer l'éponge sur les faits qui se sont produits à cette époque troublée. Nous entendons bien et nous croyons comprendre que c'est la grâce de la bourgeoisie et de ses gouvernants qui est ainsi demandée. Nin fut condamné à six ans de réclusion pour avoir éraflé un fourreau de sabre; Bérard fut condamné à trois ans de prison pour avoir été aux trois-quarts assommé dans son domicile, à 2h. du matin, par les agents du radical Didier. Nous comprenons bien cette demande d'éponge; vous ne la prendrez jamais assez grande!

Bérard fut arrêté sous un faux prétexte, qui fut anéanti devant le tribunal par celui-là même qui était soi-disant accusateur. Le vrai prétexte était que Bérard avait une grande influence sur les grévistes et que, lui libre, la grève continuait. La peur bleue qui secouait la gent commerciale et les banquiers faisait assaillir le gouvernement radical de demandes d'intervention armée; une requête était présentée aux commerçants pour leur faire exiger du gouvernement des mesures énergiques contre les grévistes. Il y allait de la sécurité électorale du *Conseil d'État*, aussi les mesures furent-elles promptes, bien que contraires à la Constitution. L'arrestation de Bérard fut une entorse à un texte précis, et il fallut que le compère Didier vînt lui-même à la barre prendre la responsabilité des actes de ses agents. La rumeur publique invoquée n'est qu'une misérable échappatoire.

Passons l'éponge! je vous crois, vous en avez joliment besoin, Messieurs! Et ce jugement, et ce marchandage qui se devine entre le procureur général et la défense, retenue par un fil à la patte rompu peu après? Un agent avait tiré à bout portant sur Bérard, alors que d'autres agents le tenaient renversé sur son lit; un état des lieux, dressé par un architecte, où se trouve indiqué le trajet des balles tirées, les déclarations de Mme Bérard, en font foi. Le défenseur, bien qu'ayant le plan sous les yeux et en poche la balle retrouvée dans le lit traversé, n'en parla pas, malgré l'engagement pris vis-à-vis de l'accusé, en raison sans doute d'une de ces transactions qui interviennent plus souvent qu'on ne croit entre la défense et le parquet et qui s'appellent de leur vrai nom des capitulations de conscience.

Passons l'éponge! Il n'est pas jusqu'au Conseiller d'État Thiébaud qui ne l'appelle de ses vœux. Le signataire des expulsions de socialistes faites au lendemain de la grève voudrait bien qu'un lavage opportun lui enlevât à jamais la tache dont il fut maculé. Hélas, comme celle de Macbeth, elle reparaît toujours!

Après ça, nous pouvons bien dire que ce n'est pas la grâce de Bérard et de Nin qui fut votée par le *Grand Conseil*, mais bien celle des gouvernants de 1898. Mais est-elle bien acceptée par les travailleurs qui rentrèrent dans les chantiers la baïonnette dans les reins?

Nous en doutons.

Georges HERZIG.
